

Responsables d'organisations de la société civile, autorités coutumières et religieuses, femmes maires, etc., ont massivement répondu à l'atelier du caucus genre, le vendredi 4 mai 2012 à Ouagadougou.

Les participantes et participants, sous la forme d'un panel, ont échangé sur le thème : « La constitutionnalisation du genre : enjeux et perspectives ». Le but essentiel ayant été de consolider les acquis de la loi sur le quota et d'envisager les meilleures perspectives de renforcer la participation de la femme à la vie publique. Selon la présidente du caucus genre, la députée Saran Séré/Séréme, l'atelier inaugure un important chantier préliminaire.

En effet, selon elle, la rencontre devrait permettre de débroussailler le champ vierge et d'indiquer une matrice réaliste et réalisable d'actions prioritaires. Pour Saran Séré/Séréme, les participants devraient définir une feuille de route d'un plaidoyer de type nouveau fondé sur une légitimité accrue et des modes d'argumentation rénovés. De son avis, la constitutionnalisation du genre interdit désormais l'approximation et les mesures dilatoires.

« Depuis les années 1991, le Burkina Faso s'est engagé à la mise en oeuvre du système démocratique dont le renforcement induit inéluctablement la pleine et efficiente participation de toutes les composantes sociales à la gestion publique de la cité », a précisé la présidente du caucus genre.

La députée Saran Séré/Séréme a adressé ses vifs encouragements aux femmes oeuvrant au sein des Organisations de la société civile (OSC), dans les institutions publiques centrales et locales, aux élues locales et nationales... afin que celles-ci continuent leurs actions au profit de l'affranchissement de la femme du poids de la marginalisation.

« Le pouvoir ne s'acquiert pas, elle se conquiert, avec ténacité, témérité, pugnacité, abnégation surtout pour nous les femmes, mères de l'humanité », a-t-elle conclu son mot d'ouverture.

Les mêmes mots d'encouragements ont apparu dans le discours de la première Dame, Chantal Compaoré, représentée à la cérémonie d'ouverture par Sika Kaboré, épouse du président de l'Assemblée nationale.

Aller au-delà du discours

L'atelier était sous le patronage du président de l'Assemblée nationale, Roch Marc Christian Kaboré. Pour lui, inscrire le quota dans la Constitution, c'est donner de sérieuses garanties de promotion et de protection du genre au Burkina Faso.

C'est pourquoi, il a invité le caucus genre de l'Assemblée nationale à saisir cette opportunité comme le présent atelier pour s'approprier la question essentielle de l'amélioration de la représentation des femmes dans les sphères de décision, en l'occurrence dans les nominations et les postes électifs.

A entendre Roch Marc Christian Kaboré, au-delà du discours, la participation des femmes à la réalité du pouvoir doit être assurée par des mesures pratiques et concrètes découlant des normes constitutionnelles, législatives et réglementaires fixées par les textes.

« Cet encadrement normatif peut et doit être soutenu par diverses incitations tendant à encourager la promotion des candidatures féminines dans les élections tout comme dans les nominations », a-t-il indiqué.

Et d'ajouter que l'existence de la loi sur le quota aux postes électifs constitue, à cet égard, un acquis et un atout pour aller à la quête d'une représentation et une participation plus équitables des hommes et des femmes dans la sphère politique. C'est à juste titre que M. Kaboré estime que l'atelier ne pouvait que susciter des espoirs.

« Espoir d'abord pour les femmes du Burkina Faso de disposer de garanties constitutionnelles pour promouvoir le genre et améliorer leurs conditions de participation à la vie nationale », a souligné le président du parlement burkinabè.

En 2005, l'Assemblée nationale a mis en place par arrêté, le caucus genre dont la mission consiste à mener une réflexion sur les possibilités d'instituer un quota en faveur des femmes dans les sphères de décision.

Par Alban Kini